

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12336**

Intitulé

Designer graphique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

SUPCREA Grenoble - Ecole supérieure de la création graphique

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directrice Supcrea

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

320 Spécialités plurivalentes de la communication et de l'information

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Designer Graphique est un professionnel polyvalent de la communication visuelle, qui met en forme des messages. C'est là son expertise. Il exerce ses missions soit en indépendant, soit au sein d'une entreprise, ou en agence de design graphique.

Il met ses capacités d'analyse et de synthèse au service de l'élaboration d'un message visuel. Il est à l'écoute des attentes et des besoins, capable de traduire la demande (exprimée ou non) d'un commanditaire, et d'en dégager une problématique de communication visuelle.

Par une évaluation de la situation qui lui est proposée, il définit le périmètre de la demande, élabore un plan d'action et évalue les moyens de sa mise en œuvre par le biais d'un cahier des charges.

Pour cela, le designer graphique s'appuie sur ses compétences de création artistique, de maîtrise technique, et de gestion d'un projet de design.

Il maîtrise la chaîne graphique et les processus d'impression. Dans le respect du budget et des délais définis au préalable avec le commanditaire, il planifie et réalise, ou pilote la réalisation technique, du projet. Il en assure le suivi, jusqu'à la production finale.

Le Designer Graphique pilote toutes les phases de conception, de création et de réalisation technique d'un support de communication visuelle (affiche, brochure, site web, packaging, vidéo...) en relation directe et constante avec le commanditaire. Il effectue une analyse pour identifier, définir et analyser la demande du client, afin d'y répondre de la façon la plus pertinente. Il établit un devis pour réaliser son travail dans le cadre d'une contrainte financière négociée avec le client. Il mobilise, et choisit tous les partenaires qui vont avoir partie prenante à la réalisation de ce projet. Dans la phase de réalisation, selon son statut, il va réaliser son projet, ou encadrer l'équipe d'infographistes qui le réalisera selon ses directives

Le titulaire de la certification est en mesure d'investir des champs variés :

- 1) Identité de marque
- 2) Edition papier : logotype, identité visuelle, charte graphique, affiche... ;
- 3) Packaging : contenant, PLV, habillage d'espaces... ;
- 4) Web et multimédia : site Internet, interface graphique, cédérom... ;
- 5) Signalétique : charte signalétique, pictogrammes, scénographie, muséographie...
- 6) Audiovisuel : vidéo, teaser, clip, spot, générique, habillage TV...

Il maîtrise la chaîne graphique et les processus d'impression. Dans le respect du budget et des délais définis au préalable avec le commanditaire, il planifie et réalise, ou pilote la réalisation technique du projet. Il en assure le suivi jusqu'à la production finale, ou supervise l'équipe d'infographistes qui assurera la réalisation selon ses directives.

Le designer graphique fait appel à une rigoureuse méthodologie de projet de design pour superviser toutes les phases de conception, de validation avec le client, et de mise en production d'un projet de communication visuelle.

Sa connaissance des usagers et des publics lui permet de soutenir de manière objective ses propositions auprès du commanditaire. Avec ce dernier, il mène un échange constant, à la fois convaincu et ouvert, où il mobilise toutes les techniques de communications orales et de représentations. À chaque phase du processus, il intègre et ajuste les différents paramètres du cahier des charges : délais, contraintes de faisabilité, moyens techniques, impératifs budgétaires. Il identifie les prestataires extérieurs avec qui il collabore : illustrateurs, photographes, imprimeurs, développeurs...

Le titulaire de la certification peut aussi travailler directement dans un service de communication où il est en position de responsabilité et/ou d'encadrement, ou encore il peut exercer son métier en travailleur indépendant.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Agence de publicité, maison d'édition, studio de création graphique, agence de design graphique, presse, agence de communication globale, agence de promotion et de marketing direct, service marketing, communication ou publicité de PME, PMI ou collectivité territoriale, agence d'édition et de production multimédia, centre d'archives et de documentation, entreprise individuelle, ...

Designer graphique, graphiste, directeur artistique, chef de studio graphique, chef de création artistique, affichiste, chef de studio de dessin...

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comprend 4 composantes en adéquation avec les activités visées par la certification et correspondant à des modules de formation :

- 1- Analyse et gestion de projet de design
 - 1.1- Méthodologie de projet de design
 - 1.2- Sciences Humaines : sémiologie, théorie de la communication, connaissance des publics, histoire des idées, sociologie ...
 - 1.3- Recherche autour du graphisme
- 2- Conception d'un projet de design graphique
 - 2.1- Culture générale, visuelle, plastique, design et graphique
 - 2.2- Techniques d'expression : illustration, photographie, dessin...
 - 2.3- Composition et création typographique
- 3- Réalisation d'un projet de design graphique
 - 3.1- Edition et réalisation : logiciels de création graphique
 - 3.2- Techniques de fabrication et chaîne graphique
 - 3.3- Organisation et autonomie : gestion des différents plannings et des budgets
 - 3.4- Connaissance du milieu professionnel
- 4- Communication d'un projet de design graphique
 - 4.1- Expression orale et techniques de communications
 - 4.2- Ecritures
 - 4.3- Scénographie

Une composante supplémentaire est mise en place pour les candidats issus de formation

- 5- Projets et stages professionnels
 - 5.1 -Mises en situation professionnelles
 - 5.2 -Stages

Après un parcours de formation :

- Contrôle continu et évaluations régulières par le biais de projets et mises en situation professionnelle ;
- Rédaction d'un mémoire de recherche autour d'un thème spécifique du design graphique, associé à une application : création d'un produit personnel (édition, vidéo, multimédia...), en relation avec le mémoire ;
- Oral devant le jury de diplôme dans un espace personnel scénographié. Le jury valide en fonction de la qualité professionnelle des projets présentés, ainsi que de la qualité de la prestation orale du candidat..

Après un parcours VAE :

Après recevabilité basée sur trois années d'expérience, le candidat rédige et présente au jury un dossier descriptif de ses activités en relation avec le référentiel.

La validation peut-être intégrale ou partielle sur les 4 composantes citées ci-dessus.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Président : Désignation du président du jury sur désignation Membres du jury : * professionnels du design graphique, de la communication visuelle * enseignants et représentants institutionnels
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	Président : directrice de SUPCREA Membres du jury : * professionnels du design graphique, de la communication visuelle (parité employeur/salarié) * formateurs et représentants institutionnels.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 19 avril 2011 publié au Journal Officiel du 12 mai 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé Designer graphique avec effet au 02 mai 2005, jusqu'au 12 mai 2016.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 23 février 2017 publié au Journal Officiel du 03 mars 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau II, sous l'intitulé "Designer graphique" avec effet au 12 mai 2016, jusqu'au 03 mars 2021.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

Entre 5 et 10 titulaires par an.

<http://www.supcrea.com>

Autres sources d'information :

adm@supcrea.com

[site internet](#)

Lieu(x) de certification :

SUPCREA Grenoble - Ecole supérieure de la création graphique : Auvergne Rhône-Alpes - Isère (38) [Grenoble]

SUPCREA - 12 rue Ampère - Cémoi bâtiment B - 38000 Grenoble

T : 04 76 87 74 75 / F : 04 76 47 44 67

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

SUPCREA Grenoble

Historique de la certification :